

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2024 à 19h00

Date de la convocation : 22/01/2024

Le vingt-six janvier deux mil vingt-quatre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Présents : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON (arrivé en cours de séance, délibération n°2024/04), Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN, Mme Sylvie FOUQUET

A été nommé secrétaire : Mme Laetitia MAURI

Quorum : 6

Ordre du jour de la séance :

Achat d'une parcelle pour un euro symbolique ;

Actualisation du prix de vente d'un véhicule communal (kangoo) suite à l'achat du camion benne ;

Versement d'une avance au titre de la participation 2024 au SIVOM d'AYEN ;

Projet d'investissement d'entretien de l'église : validation du projet et du plan de financement ;

Points Divers

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023 est approuvé.

2024/01 achat d'une parcelle pour un euro symbolique

Votants : 10

M Claude ACHARD : Pour

Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour

Mme Lily MOLENKAMP : Pour

Mme Josy ACHARD : Pour

M Laurent FAUCHER : Pour

Mme Laetitia MAURI : Contre

M Olivier DESMAISON : Pour

Mme Stéphanie COLAS : Pour

M Christophe MESMIN : Pour

Mme Sylvie FOUQUET : Pour

Vu les articles L1311-9 à L1311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu la délibération n°2023/44 autorisant des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024, notamment au chapitre 21 et d'un montant supérieur à l'acquisition,

Vu la proposition de don émise par des propriétaires pour une partie de terrain située à l'arrière de la parcelle A616 et A832, contenant 118 m2 et jouxtant un chemin rural situé entre l'impasse du Moulin à Vents et la route de Louignac sur le territoire de la commune de Saint-Robert, tel que présenté par un plan de délimitation,

Considérant que la proposition concernait le don d'une partie de terrain, sans contrepartie financière,

Considérant que la charge financière notariale s'attachant à l'acquisition de ce bien est plus favorable si le terrain est acheté par la commune pour un euro symbolique,

Considérant que cette acquisition permet l'agrandissement d'un chemin rural qui par conséquent contribue à l'intérêt général et permet de se mettre en conformité avec le cadastre.

Considérant que la commune a la capacité d'entretenir cette parcelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-D'acquérir le terrain susmentionné au prix d'un euro symbolique.

-D'autoriser le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à prendre attache avec une étude notariale pour finaliser cette acquisition.

Mme MAURI a posé des questions relatives à l'opportunité d'acheter cette parcelle.

Monsieur le maire a indiqué que cet achat permettait de mettre en conformité le cadastre.

Mme MAURI a souhaité indiquer que son vote est contre car la commune n'a pas installé de panneau pour les commerçants et avait acheté des panneaux pour le jardin public.

2024/02 actualisation du prix de vente d'un véhicule communal (kangoo) suite à l'achat du camion benne

Votants : 10

M Claude ACHARD : Pour

Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour

Mme Lily MOLENKAMP : Pour

Mme Josy ACHARD : Pour

M Laurent FAUCHER : Contre

Mme Laetitia MAURI : Contre

M Olivier DESMAISON : Pour

Mme Stéphanie COLAS : Pour

M Christophe MESMIN : Contre

Mme Sylvie FOUQUET : Pour

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal qu'au cours de l'année 2023, des décisions sont intervenus concernant l'équipement du service technique et notamment :

- la délibération n°2023/12 du 24 mars 2023 concernant la vente du véhicule communal Kangoo à l'entreprise TOCABEN pour un montant de 500 euros ;

- la décision n°2023/03 du 19 janvier 2023 concernant la signature d'un bon de commande pour l'achat d'un camion benne auprès de l'entreprise TOCABEN pour un montant de 20.000 euros.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que l'entreprise avait baissé le prix de vente dudit camion comprenant également l'installation d'équipements (triflash) en contrepartie de l'acquisition du véhicule kangoo.

Monsieur le maire indique que le prix à reverser par l'entreprise pour l'acquisition du kangoo doit par conséquent être abaissé et il est proposé au Conseil municipal de porter ce prix de vente à 100 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- d'actualiser le prix pour la vente du véhicule Kangoo à 100 euros.

2024/03 versement d'une avance au titre de la participation 2024 au SIVOM d'AYEN

Votants : 10

M Claude ACHARD : Pour

Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour

Mme Lily MOLENKAMP : Pour

Mme Josy ACHARD : Pour

M Laurent FAUCHER : Pour

Mme Laetitia MAURI : Pour

M Olivier DESMAISON : Pour

Mme Stéphanie COLAS : Pour

M Christophe MESMIN : Pour

Mme Sylvie FOUQUET : Pour

Lors de la dernière séance du SIVOM, il a été demandé aux communes le versement d'un acompte de 20% de la participation 2023.

La participation 2023 pour la commune de Saint-Robert s'élève à 17 443.46 euros.

L'avance correspondante arrondie est de 3488.7euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de verser une avance au SIVOM d'Ayen avant le vote du Budget Primitif 2024 ;

- Précise que le montant versé sera de 3488.7euros euros.

2024/04 projet d'investissement d'entretien de l'église : validation du projet et du plan de financement

Votants : 11

M Claude ACHARD : Pour

M Jean Pierre LUÇON : Pour

Mme Sylvie HAMPIKIAN : Pour

Mme Lily MOLENKAMP : Pour

Mme Josy ACHARD : Pour

M Laurent FAUCHER : Pour

Mme Laetitia MAURI : Pour

M Olivier DESMAISON : Pour

Mme Stéphanie COLAS : Pour

M Christophe MESMIN : Pour

Mme Sylvie FOUQUET : Pour

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux pour l'entretien de l'église communale de Saint-Robert, classée monuments historiques. Le projet concerne :

- Travaux d'entretien de la toiture : 9800 HT ; 11 760 TTC

Un remaniement de toiture est à effectuer en raison du décalage de quelques ardoises de la toiture de l'église. Il s'agit de travaux de faible envergure qui concernent le remaniement du toit pour un repositionnement des ardoises.

-Travaux d'entretien des portes : 22 522.17 HT ; 27 026.60 TTC

L'entretien envisagé concerne les deux accès de l'église en raison de l'usure avancée des portes, qui présentent des problèmes d'étanchéité.

Les travaux portent principalement sur la réfection des traverses basses, l'enflure des montants latéraux, la peinture à l'identique des portes. La restauration porte également sur le soupirail des portes.

- Installation de grilles anti-volatiles : 12 400.00 ; 14 880.00

Les travaux portent sur l'installation de grilles anti-volatiles : au total, 27 pour toutes les ouvertures extérieures de l'église ainsi que 2 portes (une au clocher et une à la petite tour carrée).

Le coût total de cette opération est de 44 722.17euros HT et 53 666.6 euros TTC.

Suite à des échanges avec l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) de la Corrèze, la commune devra avoir recours à un architecte du patrimoine, ce qui engendrera des coûts complémentaires, de l'ordre de 10 à 15% du coût total des travaux.

Par ailleurs, au vu de la fluctuation du coût des matériaux, il est proposé d'augmenter le tarif prévisionnel de cette opération à hauteur de 5%.

Le coût comprenant 20% de hausse correspondant à l'intervention d'un architecte du patrimoine et une prévision pour la hausse des coûts porte le projet à : **53 666.60 HT et 64 399.9 TTC.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ✓ **APPROUVE** le projet tel qu'il est défini dans le présent dossier.
- ✓ **PRECISE** que les crédits seront inscrits au BP 2024, compte 21318.
- ✓ **SOLLICITE** le Conseil Départemental de la Corrèze (opération inscrite dans le PPI).
- ✓ **SOLLICITE** l'Etat, au titre de la DETR 2024.
- ✓ **SOLLICITE** la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- ✓ **DONNE** pouvoir à M le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et à effectuer toutes les signatures nécessaires à la bonne marche du projet.
- ✓ **ARRETE** le plan de financement suivant du projet estimé 44 722.17euros HT et 53 666.6 euros TTC :
- ✓ **ACCEPTE** une variation de prix de l'ordre de 20% et par conséquent l'actualisation du plan de financement comportant la hausse correspondante.

Financements Potentiels	Taux de subventions Potentielles
Conseil départemental	10 % plafonné à 47 800 euros
DRAC	30 à 50%
Etat - DETR	45 %
TOTAL	Plafond maximal de 80%

Part de la commune : Au minimum 20%, soit 8944.44 HT.

Pour cette délibération, Monsieur LUÇON est arrivé avant le vote et a pu prendre part au débat et au vote.

Concernant le débat préalable au vote, M MESMIN a indiqué que le Conseil municipal n'avait pas reçu de dossier de présentation du projet et qu'il aurait été bien de disposer des devis.

Mme MAURI a demandé au maire si plusieurs devis ont été demandés pour ce dossier.

M FAUCHER a demandé quel architecte interviendrait et si tous les artisans étaient agréés bâtiments de France.

M le maire informe le Conseil municipal des entreprises intervenantes. Une question est soulevée concernant les travaux de toiture car il semblerait que l'entreprise a fermé.

M DESMAISON a demandé si les deux portes de l'église étaient concernées. Le dossier comporte bien la restauration des deux portes.

Un débat s'est tenu concernant le choix des entreprises. En tout état de cause, peu d'artisans sont habilités pour intervenir sur les monuments historiques.

POINT DIVERS

Installation de panneaux

Mme MAURI rappelle au Conseil municipal la situation des commerçants et qu'il est nécessaire d'installer un panneau indicatif pour eux.

M LUÇON mentionne l'idée d'un panneau lumineux pour information du village (commerces, événements...). Avec la possibilité de demander une participation des associations si elles seraient intéressées.

Une discussion autour de l'emplacement d'un panneau d'informations s'est tenue. Mme COLAS propose une installation entre AYEN et ST ROBERT, un panneau intercommunalités et en attendant de fabriquer un panneau mentionnant les commerçants de la commune.

Le projet de panneau est réalisé par les conseillers municipaux. Un panneau sera imprimé et installé prochainement.

Voirie

M MESMIN demande au maire si les courriers concernant la D5 ont été envoyés.

M le maire indique que les courriers concernant les murs et la végétation sont envoyés. Il convient de savoir avec exactitude à qui revient la charge d'entretien des murs. Le maire a contacté le département pour déterminer ce point et revoir les demandes concernant la peinture routière de la D5 et l'installation d'une borne à Saint-Maurice.

Projet de travaux au stade

Deux projets de travaux sont en étude : l'un concernant la réfection électrique des vestiaires, le second concerne un passage au LED pour l'éclairage du stade. La commune est dans l'attente de la réception d'un devis concernant la réfection électrique des vestiaires.

Boucherie ambulante

Mme ACHARD informe le Conseil municipal que la boucherie de Badefols d'Ans viendra à Saint-Robert le jeudi après-midi, tous les quinze jours de 14h à 16h.

Action en faveur des commerçants

Les conseillers municipaux se sont accordés pour passer une information à la population en faveur des commerçants, au vu des difficultés qu'ils rencontrent.

Occupation de la cuisine de la salle Saint-Libéral

Le traiteur qui occupe ponctuellement la cuisine de la salle Saint-Libéral a transmis un planning d'occupation.

Il est précisé que chaque jour d'utilisation sera dû.